



## Conseil municipal du 07 juillet 2020 – 19h

L'an deux mil vingt, le sept juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle de loisirs en séance publique

Etaients présents : Christian BONIFAIT, Françoise LECOMTE, Christian BANSARD, Marlène FOUCAULT, Fabrice JEGOU, Jean Claude MOSER, Jean François YVON, Anne Françoise LUCAS, Maryse REDUREAU, Valérie HUART, Lydie CHASLE, Christian GUIBERT, Virginie DELBRUEL, Bernard TRONCHET,

Absent excusé : Xavier VAGNER – Richard CARTIER – Marina COMPAIN - Etienne POIROT BOURDAIN - Virginie CHAUDET

Procurations : Richard CARTIER à Anne Françoise LUCAS

Marina COMPAIN à Fabrice JEGOU

Etienne POIROT BOURDAIN à Marlène FOUCAULT

Secrétaire : Marlène FOUCAULT

Convocation et affichage : 01/07/2020    Conseillers en exercice : 19    Présents : 14    Votants : 17

---

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées.

En complément du compte rendu du dernier conseil municipal la minorité municipale demande d'amender le deuxième paragraphe du sujet du bail de la pharmacie par la phrase " Monsieur Bonifait s'engage à faire vider le contenu des meubles restant par Mme Bothorel avant le 1er juillet, demande prise en compte.

Le compte-rendu soulève-t-il d'autres remarques ?

---

Débat entre l'opposition et la majorité concernant le départ de Mme BOTHOREL qui n'a pas vidé son local alors que lors du conseil municipal il a été voté la fin du bail au 30 juin 2020.

Monsieur BONIFAIT confirme que Mme BOTHOREL a quelques jours de retard et s'engage à lui faire respecter son engagement. Il fait la lecture d'un courrier de Mme BOTHOREL qui confirme du rendez-vous chez le notaire pour la résiliation du bail commercial de l'ancienne pharmacie et s'engage à vider le local dès maintenant.

M. MOSER, au nom de l'opposition demande à ce que les votes soient à bulletin secret et non plus à main levée.

M. BONIFAIT accède à cette demande.

### **2020/28 Désignation des conseillers Délégués**

Présentation Christian BONIFAIT

Considérant que le maire peut donner délégation à des membres du conseil municipal, à condition que tous les adjoints en poste aient une délégation, ils sont alors nommés conseillers municipaux. Considérant que l'ensemble des adjoints ont une délégation, Christian BONIFAIT informe qu'il est proposé de désigner 7 conseillers municipaux délégués comme suit :

Françoise LECOMTE et Virginie DELBRUEL conseillères municipales déléguées au Conseil Municipal Enfants (CME)

Etienne POIROT BOURDAIN conseiller municipal délégué à l'urbanisme

Xavier VAGNER conseiller municipal délégué à la voirie

Christian BANSARD conseiller municipal délégué à l'entretien des bâtiments

Virginie CHAUDET conseillère municipale déléguée à la communication

Christian GUIBERT conseiller municipal délégué au budget

*M. MOSER fait remarquer qu'il sera difficile à M. VAGNER d'être conseiller délégué à la voirie alors qu'il est systématiquement absent.*

*M. BONIFAIT répond que M. VAGNER est absent pour raisons professionnelles et qu'avec les moyens de communication actuels, il exerce néanmoins pleinement son rôle au sein du conseil.*

*M. MOSER demande également ce qu'il en est de la démission de M. CARTIER en tant qu'adjoint.*

*M. BONIFAIT répond que nous sommes toujours en attente d'une réponse de la préfecture.*

### **Proposition adoptée avec 16 votes pour et 1 contre**

#### **2020/29 Indemnité des conseillers délégués**

Présentation Christian BONIFAIT

Les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité dans la limite maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints (article L 2123-24 et L2123-24-1 du CGCT)

Lydie CHASLE et Jean François YVON ont fait savoir qu'ils ne souhaitent pas percevoir d'indemnités dans le cadre de leur fonction

Il est proposé les taux suivants :

Conseillères déléguées au CME : 2.97 % de l'indice 1027

Conseillers délégués sur les autres attributions : 2.08 % de l'indice 1027

Pour mémoire, les indemnités sont limitées à l'enveloppe globale allouée au maire et aux adjoints de l'indice brute 1027 soit 4 918.16 € net. L'ensemble des indemnités du présent conseil s'élève à 4 918.16 € (comprenant indemnités maire + adjoints + conseillers délégués)

### **Proposition adoptée avec 13 votes pour, 1 contre et 3 votes blancs**

#### **Représentants aux commissions municipales**

Présentation Christian BONIFAIT

##### **➤ Commission communale des Impôts Directs**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale, ainsi que de participer à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation) pour les locaux professionnels

C'est le directeur départemental des finances publiques qui désignera les commissaires titulaires ou suppléants dans la liste ci-dessous qui doit contenir le double de noms nécessaires soit : 24 personnes.

M. BONIFAIT explique qu'il n'est pas en mesure ce soir de proposer une liste complète, il demandera un délai supplémentaire pour délibérer ultérieurement.

### **2020/30 Tirage au sort des jurés d'assises**

Présentation Christian BONIFAIT

L'arrêté préfectoral du 15 juin 2020 pour former la liste des 449 jurés du département a déterminé pour la commune de St Pavace le nombre de 2 jurés à désigner.

Cette désignation s'opère par tirage au sort sur la liste générale des électeurs de la commune. Il y a lieu de procéder au tirage d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

*Procédé :*

*un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs*

*un second tirage donne la ligne et par conséquent le nom du juré.*

Compte tenu du nombre de jurés à désigner sur la commune de St Pavace, il convient de tirer au sort 6 noms :

- |                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| - NICOLLE Yves     | - CUSSON Sébastien |
| - LEVAZEUX Michèle | - SIROT Johan      |
| - DABOUX Thibaut   | - EUGENE Jacques   |

### **2020/31 Tarifs périscolaires – modalités de fonctionnement**

Présentation Marlène FOUCAULT

Proposition de réouvrir un créneau de garderie de 7h30 à 8h20 pour un tarif d'1.25 € avec l'application du tarif pour présence exceptionnelle de 2.12 € comme pour les autres créneaux.

Si la fréquentation concernant ce créneau est insuffisante, il sera supprimé.

#### **Proposition adoptée à l'unanimité**

Il n'est proposé aucune augmentation pour l'année scolaire 2020/2021 pour la garderie et la cantine

### **2020/32 Redevance d'occupation du domaine public 2020 - GRDF**

Présentation Christian BONIFAIT

La commune est desservie en gaz naturel et perçoit à ce titre une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz.

Cette redevance est calculée en fonction de la longueur de canalisations situées sous le domaine public communal (13581 m + 677 m = 14 258 m)

Le montant doit être fixé par le conseil municipal dans la limite d'un plafond, qui s'élève à 725 € pour la portion de 13581 m et 256 € pour la portion de 677 m soit au total 981 € au titre de l'année 2020

Il est proposé de fixer la redevance 2020 à 981 € et autorise le maire à émettre le titre de recettes pour le recouvrement.

#### **Proposition adoptée à l'unanimité**

## **2020/33 Prix de vente des 4 lots du lotissement du Lauzai**

Présentation Christian BONIFAIT

Une délibération du 23 janvier 2020 fixait le prix de vente du terrain viabilisé à 180 € TTC le m<sup>2</sup>. Il est proposé de baisser ce prix à 160 €, en effet, beaucoup de potentiels acheteurs n'ont pas confirmé leur réservation. L'objectif étant de vendre ces lots rapidement et de permettre à des personnes plus modestes de pouvoir les acquérir.

Les autres dispositions de la délibération antérieure sont reprises :

Désigner Me JOYEAU, notaire pour la vente

De fixer à 5 % du prix de vente le dépôt de garantie qui sera demandé à la réservation des lots

De fixer à 72h le délai d'option, durant lequel les futurs acquéreurs doivent prendre rendez-vous avec le notaire.

*M. MOSER attire l'attention sur les modalités de sélection des futurs acquéreurs pour remplir les objectifs de la commune par rapport au maintien des effectifs de l'école pour éviter une future fermeture de classe.*

*Mme LUCAS constate qu'il n'y a pas qu'un problème de prix du terrain, mais également un manque d'attractivité de la commune, notamment en ce qui concerne les transports en commun.*

*M. BONIFAIT a bien conscience qu'il faut développer les services à St Pavace pour attirer des jeunes ménages, notamment au niveau de la garde des jeunes enfants, dont l'offre est insuffisante sur la commune et que les solutions possibles sur la communauté de communes ne correspondent pas au sens de circulation des palvinéens.*

*M. MOSER fait également remarquer qu'il y avait des acquéreurs qui avaient retenu un terrain, qu'en est-il ?*

*M. BONIFAIT confirme qu'il y avait bien 2 attestations de réservation mais sans confirmation de ces réservations chez Me JOYEAU, notaire.*

**Proposition adoptée avec 9 votes pour, 7 contre et 1 abstention**

## **2020/34 Personnel – recrutement 2 CDD pour accroissement temporaire d'activité**

Pour assurer l'accueil de l'ensemble des élèves de l'école de St Pavace dans le respect du protocole sanitaire imposé, il était nécessaire de renforcer l'équipe par 2 CDD à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 27h du 22 juin au 3 juillet. Le délai pour le recrutement de ces deux agents n'étant pas compatible à la réunion d'un conseil municipal préalable permettant d'autoriser le maire à réaliser ces recrutements. Monsieur le Maire a par arrêté conclu ces deux contrats.

L'accord de principe des adjoints a été sollicité et formalisé (4 accords et 1 non réponse)

Pour régulariser cette situation il est demandé au conseil municipal de délibérer pour le recrutement pour accroissement d'activité temporaire de deux CDD à temps non complet (27h/semaine) sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial du 22 juin au 03 juillet 2020

**Proposition adoptée avec 16 votes pour et 1 blanc**

## **2020/35 Personnel – recrutement 1 CDD pour accroissement temporaire d'activité**

Dans le cadre du protocole sanitaire pour la rentrée et de la fin d'un contrat aidé Parcours Emploi Compétences il convient de prévoir le recrutement d'un nouvel agent pour accroissement temporaire d'activité (lié au maintien du protocole sanitaire) pour l'année scolaire 2020/2021 sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial pour 20 h/semaine.

**Proposition adoptée avec 16 votes pour et 1 blanc**

### **Informations et affaires diverses**

Décisions prises par Monsieur le maire :

2020/008	11/06/2020	Relevé état actuel aménagement locaux commerces	C2V Architectes	1 1160 € HT
2020/009	11/06/2020	Avenant aménagement parc de la mairie	AUBIER PAYSAGE	1 079.30 € HT
2020/010	12/06/2020	DIA Vte BGBD Aménagement – Route de Bougeance	NON PREEMPTION	
2020/011	12/06/2020	DIA Vte Cheneau-Gervais – 19 rue du Petit Vignard	NON PREEMPTION	
2020/012	02/07/2020	DIA Vte Robert – 8 rue du petit Vignard	NON PREEMPTION	
2020/013	02/07/2020	DIA Vte Duveau-Leroux - 15 rue de la rivière	NON PREEMPTION	

*Concernant le parc de la mairie, M. BONIFAIT informe le conseil municipal qu'il a refusé la réception des travaux concernant la mise en œuvre et le choix des matériaux utilisés (problème de dilatation, moquette non collée). Il a demandé à Paysage Concept de prévoir un autre matériau avec un revêtement bicolore correspondant aux couleurs des jeux pour une estimation de 12 000 €.*

*M. MOSER fait remarquer qu'il y a un bureau d'étude, que s'il y a un problème de mise en œuvre, c'est de leurs responsabilités, que ce n'est pas forcément à la commune de prévoir un nouvel avenant pour ces travaux. Il y a des garanties à mettre en œuvre.*

*M. BONIFAIT répond que plusieurs propositions ont été faites à l'ancienne équipe municipale qui n'ont pas été étudiées correctement, le mauvais choix du matériau ne vient pas uniquement du concepteur, le revêtement posé est inacceptable.*

*M. MOSER demande à M. BONIFAIT d'arrêter d'incriminer constamment l'ancienne équipe municipale et de remettre en cause leurs décisions.*

*Mme REDUREAU demande à M. BONIFAIT de ne pas accuser l'ancienne équipe municipale dans l'agressivité.*

*M. BONIFAIT réplique qu'il emploie le ton qu'il veut et met également en cause leur décision concernant le plateau sportif dont la réalisation n'est pas conforme à ce type d'équipement, qu'il a constaté lors de la réception le 24 juin dernier. Cette installation va également nécessiter de nouveaux travaux qui seront à la charge pour la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe à hauteur de 70% et pour la commune de St Pavace à hauteur de 30%. M. BONIFAIT regrette de ne pas avoir été consulté sur ce sujet avant la réalisation des travaux de marquage, à quelques jours de son installation en tant que maire, il n'y aura pas eu ces erreurs sur le plateau sportif.*

Présentation Françoise LECOMTE – Virginie DELBRUEL

- Conseil Municipal Enfants

**Prochains Conseil municipal :**  
**10 juillet à 17h30**

**Proposition de planning des CM jusqu'à la fin de l'année :**

**17 septembre à 19h**

**15 octobre à 19h**

**19 novembre à 19 h**

**17 décembre à 19 h**

*Ces dates seront susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des préférences pour le mardi soir au lieu du jeudi comme il avait été convenu au précédent conseil municipal. M. BONIFAIT ayant des obligations le mardi soir, il ne peut pas systématiquement fixer les conseils municipaux le mardi.*

Fin de la séance à 20h30

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Christian BONIFAIT	
Marina COMPAIN	Absent excusé
Fabrice JEGOU	
Anne Françoise LUCAS	
Richard CARTIER	Absent excusé
Marlène FOUCAULT	
Christian BANSARD	
Françoise LECOMTE	
Lydie CHASLE	
Jean François YVON	

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Etienne POIROT-BOURDAIN	Absent excusé
Virginie CHAUDET	Absent excusé
Christian GUIBERT	
Xavier VAGNER	Absent excusé
Virginie DELBRUEL	
Jean Claude MOSER	
Bernard TRONCHET	
Valérie HUART	
Maryse REDUREAU	